Questions diverses d'ordre général

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard**

Band (Jahr): **25 (1896)**

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Saint-Gothard.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre *vingt-cinquième* Rapport de gestion, comprenant l'exercice de 1896.

A. Partie générale.

I. Bases et étendue de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 1896, il n'est survenu aucun fait ou événement digne d'être signalé dans ce chapitre.

Au 31 décembre, 226 actionnaires, détenteurs de 27,694 actions, étaient inscrits dans le registre des actions; comparativement aux chiffres indiqués dans notre dernier rapport, il y a donc augmentation de 31 actionnaires et de 166 actions.

II. Questions diverses d'ordre général.

La *loi fédérale sur la comptabilité des chemins de fer,* dont nous parlions dans notre dernier rapport, est sortie des délibérations à peu de chose près en la teneur adoptée par le Conseil des Etats; à la votation populaire du 4 octobre elle a été acceptée et le Conseil fédéral l'a mise en vigueur le 1er novembre 1896. Le 10 du même mois, l'Autorité de surveillance nous invita à lui soumettre jusqu'à fin janvier 1897 des propositions fixes et dûment motivées sur les versements annuels dans le fonds de renouvellement, en y joignant toutes les justifications s'y rattachant. Nous avons immédiatement entrepris ces études dont le résultat toutefois rentre naturellement dans le cadre de l'exercice courant.

Par la voie de la presse nous avons appris que le Grand Conseil du *Canton de Lucerne* débattait longuement la revision de la *loi sur le timbre,* et que la nouvelle loi impliquerait un impôt considérable tant sur nos papiers-valeurs que sur nos coupons d'actions et d'obligations. Dans un mémoire adressé au Gouvernement lucernois, nous avons rappelé que l'acte de concession exemptait notre Compagnie de tout impôt et contribution, et réservé expressément notre position de droit. Nous serons très probablement obligés de soumettre à la décision des tribunaux cette affaire dont le règlement fera l'objet de communications dans un prochain rapport.

L'Association des chemins de fer suisses a participé collectivement à *l'Exposition nationale suisse de Genève* en y exposant un opuscule intitulé: „Notice sur le développement des lignes faisant partie de l'Association des chemins de fer suisses, dans la période de 1883 à 1895." En outre, nous avons encore exposé pour notre Compagnie, dans les groupes 33, Génie civil et Travaux publics, et 34, Matériel de transport, un certain nombre d'objets, tels que vues et plans des ateliers et des travaux de protection, un échantillon de notre nouvelle superstructure (en grandeur naturelle), une

locomotive compound à quatre cylindres pour le service des trains de grande vitesse sur les lignes de plaine et de montagne, etc. Cette exhibition nous a valu la médaille d'or dans chacun des deux groupes susmentionnés.

III. Organes de la Compagnie.

L'*organisation de l'Administration générale* n'a subi, durant l'exercice écoulé, aucun changement.

Relativement à l'*état du personnel des organes de la Compagnie,* nous avons à rappeler ce qui suit:

Aux termes de l'art. 35 des nouveaux statuts du 2 décembre 1895, ont été élus *administrateurs:*

A. Par l'Assemblée générale du 25 janvier:

a. avec mandat jusqu'au 30 juin 1898:

1. Mr *Abegg-Arter,* Président de la Société de crédit suisse, Zurich,
2. „ *Roman Abt,* Ingénieur, Lucerne,
3. „ *David Cahn-Speyer,* Vienne,
4. „ *Isler,* Député au Conseil des Etats, Aarau,
5. „ *Hammer,* anc. Conseiller fédéral, Soleure,
6. „ *C. Maraini,* Ingénieur, Rome,
7. „ *Moser-Ott,* Conseiller d'Etat, Schaffhouse,
8. „ *A. Salomonsohn,* Administrateur de la Société d'escompte, Berlin,
9. „ *Rudolf Sarasin,* père, Bâle,
10. „ *Wyss,* Député au Conseil national, Berne.

b. avec mandat jusqu'au 30 juin 1901:

11. Mr *Hans von Bleichrœder,* Vice-consul de la Grande-Bretagne, Berlin,
12. „ *Filippo Bonzanigo,* anc. Député au Conseil national, Bellinzona,
13. „ *Borgnini,* Directeur Général des chemins de fer Méridionaux italiens, Florence,
14. „ *Brambilla,* Sénateur du Royaume d'Italie, Milan,
15. „ *Charles Figdor,* Banquier, Vienne,
16. „ *L. Forrer,* Député au Conseil national, Winterthour,
17. „ *Geigy-Merian,* anc. Député au Conseil national, Bâle,
18. „ *G. Koller,* Ingénieur, Berne,
19. „ le Baron *Ed. von Oppenheim,* Consul général impérial et royal d'Autriche-Hongrie, Cologne,
20. „ *Ed. Schmid,* Gérant de la Compagnie de navigation sur le lac des Quatre-Cantons, Lucerne,
21. „ *Schuster-Burckhardt,* Président du Bankverein suisse, Bâle.

B. Par le haut Conseil fédéral:

avec mandat jusqu'au 1er avril 1899:

1. Mr le Commandeur *Allievi,* Sénateur du Royaume d'Italie, Rome,
2. „ *Kinel,* Conseiller d'Etat supérieur intime, Berlin,
3. „ *Locher,* Conseiller d'Etat, Winterthour,
4. „ *Massa,* Directeur Général des chemins de fer italiens de la Méditerranée, Milan,
5. „ *Neumann,* Conseiller d'Etat supérieur intime de l'Empire et Conseiller rapporteur du Trésor impérial, Berlin,